



LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS – N°65 du 16 Juillet 2007

1 – NOUVELLES DE LA FEDERATION DES DIRECTEURS

La Commission Paritaire chargée de la négociation d'un accord collectif national sur la classification des postes et sur les barèmes de rémunérations des personnels employés au sein des O.P.H., s'est réunie le 4 Juillet sous la Présidence de Jean-Pierre CAROFF.

Accord pour la signature le 3 Octobre prochain d'un protocole de négociation qui prévoit l'étude des classifications et des rémunérations de base, ainsi que la détermination d'une liste de thèmes qui seront négociés ultérieurement (intéressement, ancienneté, anciens articles du décret de 1993...).

Le groupe de suivi chargé de la préparation s'est réuni le 5 Juillet. Rappelons que ce groupe est composé de 25 membres répartis entre Présidents et Administrateurs, Directeurs Généraux et Directeurs des Ressources Humaines. Son but est d'alimenter les représentants de la délégation employeurs en éléments de négociation. Cette instance a déterminé les points forts à soutenir et a fixé un calendrier. En effet, la délégation employeur a insisté sur la **nécessité de conclure un accord avant le 31 Décembre.2007**, pour une application dans les O.P.H. dès la mise en place des Conseils d'Administration.

2 – LES TEXTES PARUS

Décret n°2007-1048 du 26 Juin 2007 pris pour l'application de l'article 5 de la loi du 5 Mars 2007 et relatif au **fonds interministériel pour la prévention de la délinquance**.

Mise en place de ce fonds qui finance les contrats locaux de sécurité. Modalités pour un bilan annuel de l'évaluation des actions financées et du programme prévisionnel d'interventions.

Décret n°2007-1057 du 29 Juin 2007 relatif à **l'ouverture de fourniture de gaz**, modifiant le décret du 19 Mars 2004 relatif aux **obligations de service public** dans le secteur du gaz et le décret du 1.4.2003 relatif à l'éligibilité des consommateurs de gaz naturel.

Décret n°2007-1058 du 29 Juin 2007 relatif à **l'éligibilité des consommateurs d'électricité** et portant application de la loi du 10 Février 2000 relative à la modernisation et au **développement du service public** de l'électricité.

Ces 2 textes font suite à l'ouverture totale du marché de l'énergie au 1^{er} Juillet 2007.

Décret n°2007-1054 du 28 Juin 2007 portant **attribution de points d'indice majoré** à certains personnels civils et militaires de l'Etat, personnels des collectivités territoriales à **compter du 1^{er} Juillet 2007**.

Réajustement des bas salaires suite à l'évolution du S.M.I.G.

Décret n°2007-1080 du 10 Juillet 2007 relatif aux **ressources prises en compte pour les prestations familiales et les aides au logement** et modifiant le Code de Sécurité Sociale.

Décret n°2007-1081 du 10 Juillet 2007 relatif à **l'allocation de logement**.

Arrêté du 10 Juillet 2007 (J.O. du 12/7) relatif à **l'allocation de logement**.

Ces textes modifient les plafonds de ressources pour le calcul de ces prestations sociales avec effet au 1^{er} Juillet 2007.

3 – LES PROJETS QUI BOUGENT

Projet de loi relatif à **la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile**.

Comporte notamment des dispositions relatives aux ressources requises de l'étranger qui demande le regroupement familial au bénéfice de membres de sa famille et création « d'un contrat d'accueil et d'intégration pour la famille » pour les parents d'enfants ayant bénéficié du regroupement familial.



Parmi les **10 propositions pour le « Grenelle de l'Environnement »** qui se tiendra en Octobre prochain, le Syndicat des Energies Renouvelables, pour atteindre l'objectif de 20 % de ces énergies en 2020, mentionne :

- imposer le label Très Haute Performance Energétique dans tous les marchés publics.
- autoriser les Collectivités Locales à moduler les taxes locales en fonction des performances énergétiques des bâtiments.
- généraliser la TVA à 5,5 % sur toutes les énergies renouvelables.

L'article 39bis de la loi de Finances rectificative pour 2006 prévoit le **plafonnement de l'assurance de responsabilité décennale hors construction** et renvoie ses modalités à un décret d'application.

Depuis lors des discussions sont en cours et faute d'un accord pour une police R.C. décennale collective, l'assujettissement au respect d'une clause type pourrait intervenir.

Mise en place le 5 Juillet du **Comité de suivi de la loi D.A.L.O.**, dont la mission est de formuler toute proposition relative à la mise en œuvre de cette loi et d'aider les démunis dans leur demande de logement (les représentants du D.A.L. consultent leurs instances pour décider de leur participation).

4 - C'EST DANS L'AIR

Tout en continuant d'estimer qu'un taux unique de **TVA** est la meilleure solution, la **Commission Européenne suggère** une nouvelle structure de taux comprenant un taux normal (15 %) et deux taux optionnels : l'un très bas (0 à 5 %) et l'autre intermédiaire (10 à 12 %) celui ci pouvant s'appliquer à tout ou partie du logement.

Le **Conseil d'Etat** a annulé le 9 Juillet des dispositions du **nouveau Code des Marchés Publics**.

Parmi celles ci figure (articles 60 – 65 et 67) la disposition qui permettait aux pouvoirs adjudicateurs lors d'appels d'offres restreints

de fixer un nombre minimal de petites et moyennes entreprises à présenter une offre (mesure jugée discriminatoire)

De même la **Commission Européenne** pointe du doigt, avant saisine de la Cour de Justice, des dispositions relatives aux marchés publics (pas assez de mise en concurrence dans les marchés de définition, attribution de marchés aux services d'une Commune et règles de publicité pour les contrats de mandat de maîtrise d'ouvrage).

Un label « **logement multimédia** » est en cours de négociation. Ce label sera destiné aux promoteurs et aux organismes de logements sociaux.

5 - LU POUR VOUS

L'Association des responsables de copropriété demande le report de 2 ans des délais pour la **mise en conformité des ascenseurs**.

Elle estime que les échéances prévues par la loi de 2003 (2008 – 2013 et 2018) ne pourront être tenues. (Le Moniteur du 11/7).

La **Garantie des risques locatifs pourrait devenir universelle** (étendue aux autres que les locataires du parc privé conventionné et ressortissants du 1 %.) C'est le souhait du Ministre du Logement (Le Moniteur du 16.7.).

6 - BREVES

L'indice des **prix à la consommation** a augmenté de 0,1 % en Juin soit une progression annuelle de **1,2 %**.

L'indice de **référence des loyers** a progressé de **2,92 %** (en glissement annuel au 1^{er} trimestre 2007).

Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) est obligatoire depuis le 1^{er} Juillet pour toute location d'un logement.

Ce dispositif permet à chaque locataire de mieux évaluer sa consommation énergétique, son coût, de mesurer l'impact sur l'effet de serre et de disposer de conseils pour maîtriser sa consommation d'énergie.